

## MESSAGE D'ACTUALITE

Dans le cadre de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité de la Direction départementale des Finances publiques du Haut-Rhin, le Service de Gestion Comptable de Mulhouse est créé au 1er septembre 2021.

Il assurera les tâches de gestion comptable afférentes à deux Communautés d'Agglomération (CA de Mulhouse Alsace Agglomération et CA de Saint-Louis Agglomération), ainsi qu'aux communes membres de ces deux périmètres communautaires.

Aussi, à compter du 1er septembre 2021, pour vos loyers, vos factures d'eau, d'assainissement, d'ordures ménagères, de périscolaire/crèche..., vous serez renseignés par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse :

-> par messagerie en adressant votre mel à :

[sgc.mulhouse@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.mulhouse@dgfip.finances.gouv.fr)

-> par téléphone au :

03 89 32 77 22

-> l'accueil physique se tiendra du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 au Centre des Finances publiques, 45 rue Engel Dollfus, 68097 MULHOUSE CEDEX

Par ailleurs, les paiements en espèces (inférieurs à 300 €) et en carte bancaire, pour toute nature de créances, sont à effectuer auprès des buralistes agréés affichant ce logo

**Nouveau service « paiement de proximité »**



**Pour payer en espèces\* :**  
vos impôts, amendes,  
avis de cantine,  
de crèche, d'hôpital...  
rendez-vous chez  
votre buraliste agréé  
affichant ce logo

\* en espèces dans la limite de 300€  
ou par carte bancaire

 DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

